



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLLONGUES (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

M. Thierry BARDOU a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER.

N° 2017/129

Objet : Plan de financement pour la création d'une toiture photovoltaïque au centre technique de la CCLPA à Lautrec

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'état d'avancement du projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque au centre technique de la CCLPA à Lautrec.

Monsieur le Président détaille le plan de financement concernant la toiture photovoltaïque :

Europe (48 %)	63.345,98 € (LEADER)
CCLPA (52 %)	68.624,82 €
	131.970,80 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement de la mise en place d'une toiture photovoltaïque pour un montant de 131.970,80 €HT au centre technique de la CCLPA à Lautrec, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque au centre technique de la CCLPA à Lautrec, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter la subvention prévue,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 20 décembre 2017.



Le Président
Raymond GARDELLE